



Intervention de la PM dans un AdL...

Communiqué du 4 décembre 2025

La **CGT** a appris avec stupeur l'intervention de la police municipale au sein d'un accueil de loisirs de la ville qui a conduit à la garde à vue d'un collègue animateur. L'intervention s'est déroulée sur le lieu et le temps de travail du collègue !

Il semble que l'origine de cette situation soit un différend professionnel entre deux agents municipaux !

Pourtant, lorsqu'un conflit avec sa ligne hiérarchique survient, des procédures de dialogue, de régulation, de gestion du personnel, existent ! Au lieu de cela, on fait intervenir la police municipale !

Pour la **CGT**, cette pratique n'est pas acceptable et les responsabilités doivent être établies ! Car, qui a bien pu valider cette façon d'agir ?

La **CGT** dénonce toute tendance à la criminalisation des rapports professionnels et exige que la dérive sécuritaire cesse sans attendre.

Cette manière de faire hausse à un degré inégalé jusqu'à présent, les sanctions prises par la collectivité contre les personnels au mépris des droits liés au statut.



La CGT appelle à une réponse ferme, unitaire, collective, des collègues et des organisations syndicales pour éviter l'escalade réactionnaire dans laquelle la collectivité semble sombrer.